

Annexe 2 – Plan de gestion

Note : si les terrains font partie d'une réserve existante, les présents objectifs de conservation et mesures générales de gestion sont remplacés par le plan de gestion de la réserve naturelle annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon créant ladite réserve

1) Objectifs de conservation « habitats »

L'objectif est de restaurer et conserver les habitats suivants :

- Prairie à Haute Valeur Biologique restaurée ou en voie de restauration

L'objectif vise à gérer des prairies mésophiles très favorables à l'entomofaune et aux plantes à fleurs.

2) Objectifs de conservation « espèces »

L'objectif de ce site est prioritairement la conservation de et la restauration de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies de fauche de Basse-Altitude ». la parcelle 1 est une parcelle historique qui présente une diversité d'espèces caractéristiques intéressantes. La parcelle 2 est issue de la restauration d'un milieu ouvert sous la ligne électrique menée par le LIFE ELIA et le projet post-life d'Ecofirst. Elle est issue d'un sol forestier et permet de restaurer un milieu ouvert intraforestier également très favorable à de nombreuses espèces animales (chauves-souris, amphibiens, papillons, lucane cerf-volant, ...).

3) Autres objectifs de conservation

Néant

4) Impact paysager

L'impact paysager de la gestion du site par fauche est très élevé. En effet, celui-ci est parcouru de chemins de promenade. Le maintien d'un milieu ouvert dégagé est fondamental pour la visibilité du site par le public circulant sur la zone.

5) Mesures générales de gestion

- Fauche avec le cas échéant pâturage du regain
- Maintien de bandes refuges ;
- Gestion des lisières ;
- Le cas échéant, travail localisé du sol pour réparer les dégâts de sanglier.

6) Mesures de gestion relatives aux espèces exotiques envahissantes

Néant